Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-243500618-20251208-2025_127-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 08 décembre 2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2025-127

En exercice : 30
Présents (P) : 25
Excusés (E) : 1
Pouvoirs : 4
Nombre de votes : 29

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 décembre, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Bernard ETHORÉ en date du 28 novembre 2025.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Gérard BERRÉE (P), Dominique BOISSEL (P), Bruno BOURGEOIS (E – A donné pouvoir à Roland HERCOUËT), Dominique DAHYOT (P), Evelyne DAVID (P), Murielle DOUTÉ-BOUTON (P), Michel DUAULT (P), Stéphanie DUMAND (E), Bernard ETHORÉ (P), Éric FERRIERES (P), Audrey GRUEL (P), Didier GUÉRIN (P) Roland HERCOUET (P), Audrey HIROU-ROBERT (P), Françoise KERGUELEN (P), Sébastien LE RHUN (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Aude MARTY (E – A donné pouvoir à Murielle DOUTÉ-BOUTON), David MOIZAN (P), Sandrine NOGUES (E – A donné pouvoir à Michel DUAULT), Chantal PERSAIS (P), Pierre PERSEHAIE (P), Ange PRIOUL (P), Patrick RIFFAULT (P), Catherine ROBIN (P), Arlette ROUZEL (P), Fabienne SAVATIER (P), Éric THOMAS (P – A donné pouvoir à Ange PRIOUL)

Secrétaire de séance : Chantal PERSAIS

MARCHE D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES AUTORISATION DE PASSATION DU MARCHE – LANCEMENT DE CONSULTATION – ATTRIBUTION ET SIGNATURE DES MARCHÉS

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-243500618-20251208-2025_127-DE

Vu *le code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1, R.2123-1 et suivants*
Vu *l'avis favorable émis par la Commission patrimoine mutualisation du 26 novembre 2025*

Monsieur le Vice-Président en charge du Patrimoine, de la mutualisation, du grand et petit cycles de l'eau rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de la gestion et de l'exploitation des équipements communautaires, il appartient à Brocéliande communauté d'assurer leur entretien courant.
À ce jour, ces prestations sont assurées au moyen de plusieurs contrats distincts, conclus séparément pour différents équipements ou typologies d'interventions. Cette organisation, héritée de situations antérieures, engendre une dispersion contractuelle, un suivi hétérogène et une difficulté à disposer d'une vision globale de l'entretien du patrimoine bâti.

C'est pourquoi, un recensement complet des besoins d'entretien a été réalisé sur l'ensemble des bâtiments communautaires, à l'exception de ceux dont l'entretien est géré par le biais de convention de mise à disposition avec les communes. Ce travail a permis d'identifier précisément les interventions récurrentes et les besoins ponctuels.
Afin de rationaliser les pratiques, de simplifier la gestion contractuelle et d'assurer une cohérence dans les interventions, il est proposé de regrouper l'ensemble de ces besoins au sein d'un marché alloti, d'une durée de 3 ans, de la manière suivante :

- Lot n°1 : prestation de nettoyage des locaux
- Lot n°2 : prestation de nettoyage des vitreries

Les équipements ci-dessous seront concernés par le marché :

Pour la prestation d'entretien des locaux

- Le Repaire à Bréal-sous-Montfort
- Le Siège communautaire à Plélan-le-Grand
- La Salle Ozégane à Plélan-le-Grand
- Les sanitaires publics à Paimpont
- Le bâtiment C des Noës à Plélan-le-Grand
- Le Préau à Paimpont

Pour la prestation vitrerie

- L'ensemble des bâtiments susmentionnés
- Les deux EAJE à Bréal-sous-Montfort et Plélan-le-Grand
- La base VTT à Saint-Thurial
- La maison des associations à Saint-Péran

L'estimation prévisionnelle du besoin se situant en dessous du seuil de procédure formalisée (50 340 € par an, soit 151 020 € HT pour un marché de 3 ans), la consultation sera lancée en procédure adaptée.

Le marché, qui sera un marché ordinaire, portera sur l'ensemble des prestations nécessaires à l'entretien courant de ces bâtiments communautaires, incluant prestations de nettoyage des locaux et des vitreries.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide :
- d'AUTORISER le Président ou son représentant à lancer la consultation, attribuer et signer le marché susmentionné
- d'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces et avenants se rapportant à ce marché

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 10 décembre 2025,
Pour extrait conforme,
Le Président
Bernard ETHORÉ